

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 13/10/2021, à 19H30 à la mairie

**Date de convocation** : 08 octobre 2021

**Présents** : Mme Annie KERHASCOËT, Maire - Mmes et Mrs Emmanuel MAHO, Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Emmanuel CAPITAINE, Jérôme KERSALÉ, Ewan GUILLOU, Marie-Thérèse NEDELEC, Hervé GUILLOU.

**Excusés** : Mme Monique BESCOU, Mrs Fabrice LE BERRE (*pouvoir à E. MAHO*), Baptiste DANION (*pouvoir à H. GUILLOU*), Marc BALAYER (*pouvoir à A. KERHASCOËT*), Jean-Claude KERHASCOËT (*pouvoir à J-Michel BIRIEN*).

**Absent** : M. Gilles MOLAC

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Michel BIRIEN

### **Ordre du jour** :

28- Vente logements locatifs par Finistère Habitat

29- Garantie d'emprunt OPAC Quimper Cornouaille

30- Contrat acquisition de logiciels et prestations de service par la société Ségilog

31- Contrat de prestations de services pour la fourrière animale

32- Contrat d'assurance des risques statutaires

33- Vente partielle parcelle communale AE 19

24- DPU/DIA

Compte-rendu des décisions du maire/Compte-rendu urbanisme

Questions diverses

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 05 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **28 : VENTE DE LOGEMENTS LOCATIFS PAR FINISTERE HABITAT**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **ÉMET un avis favorable** à la vente de 5 logements individuels situés dans le lotissement des Mimosas, parcelles ZI 390, 392 et 394 par Finistère Habitat. Les logements sont actuellement occupés. Les locataires en place, s'ils ne souhaitent pas se porter acquéreur du logement, bénéficient du droit au maintien. Dès libération, la priorité est donnée aux locataires de Finistère Habitat puis aux locataires d'autres parcs sociaux puis aux locataires du parc privé.

### **29 : GARANTIE D'EMPRUNT OPAC de Quimper -Cornouaille AUPRES d'ARKÉA BANQUE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCORDE** à l'OPAC de Quimper-Cornouaille sa garantie pour le remboursement de ce prêt à hauteur de 229 909,56 €. Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

- Objet : restructuration de la dette variable sur Livret A Lot 4-D
- Montant de la garantie : 229 909,56 €
- Durée : 420 mois
- Taux d'intérêt nominal à terme échu : Taux fixe de 1,44 %
- Périodicité : Trimestrielle

### **30 : CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET PRESTATIONS DE SERVICES**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de renouveler le contrat d'acquisition et de prestations de services conclu avec la société SEGILOG pour une durée de 3 ans, soit du 15/10/2021 au 14/10/2024 pour le matériel informatique ainsi que pour la conception et la mise à disposition de logiciels pour la mairie avec la société **SEGILOG** pour un coût de 7 371,00 € HT pour 3 ans correspondant à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et à 819,00 € HT pour 3 ans correspondant à la maintenance des logiciels et à la formation.

### **31 : CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE POUR LA FOURRIÈRE ANIMALE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de renouveler le contrat de prestations de services conclu avec le groupe SACPA pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier, pour la gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et la gestion de la fourrière animale, pour un coût basé sur un forfait annuel de 835,00 € HT (1 002,00 € TTC) pour 2022.

### **32 : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Le conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité **d'accepter** la proposition de contrat d'assurance statutaire suivante :

**Assureur** : CNP Assurances/Courtier SOFAXIS

**Durée du contrat** : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2025

**Régime du contrat** : capitalisation

**Préavis** : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

**et d'adhérer** au contrat d'assurance proposé par le Centre de gestion suivant les modalités suivantes :

**Agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL :**

**Risques assurés : tous risques**

Décès + Accident et maladie imputable au service + Longue maladie, Maladie de longue durée + Maternité (y compris les congés pathologiques) /adoption/paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire + Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.

**Formule de franchise :**

|         |   |               |
|---------|---|---------------|
| Choix 1 | Avec une franchise de 10 jours par arrêt sur l'ensemble des risques (pas de franchise sur les Frais Médicaux) | <b>6.52 %</b> |
|---------|---|---------------|

**Agents affiliés IRCANTEC :**

**Risques assurés : tous risques**

Accident et maladie professionnelle + grave maladie + Maternité (y compris les congés pathologiques) /adoption/paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

|                             |   |               |
|-----------------------------|---|---------------|
| <b>Formule de franchise</b> | Avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire | <b>1.12 %</b> |
|-----------------------------|---|---------------|

La contribution au CDG 29 est fixée à 70 €/an/agent CNRACL multiplié par l'effectif déclaré au jour de l'adhésion.

**33 : VENTE PARTIELLE DE GRÉ A GRÉ DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE AE N°19 située 2, rue de St Jean**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** la vente de 30 à 32 m2 de la parcelle communale cadastrée section AE n° 19 au profit de M. Guillaume TRUILLET au prix de 1 000 euros (mille euros). Les frais de notaire, de bornage ainsi que les dépenses de toute nature nécessaires à la concrétisation de cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

**34 : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **RENONCE à exercer** son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Maison et parking situés à la résidence « Les Terrasses de Pentrez » (lots 26 et 109) – section ZI 282
- Maison et terrain situés 5, rue Dahut - Pentrez – section AC 205
- Maison et parking situés 36, résidence les Terrasses de Pentrez (lots 58 et 141) – section ZI 282
- Bien situé résidence « Les Terrasses de Pentrez » – section ZI 282
- Maison et terrain situés 28, résidence des Hauts de Pentrez – section AB 26

**Compte-rendu des décisions du maire :**

**27** : validation le 09/07/2021 du devis établi par la société BODET Campanaire- 7, impasse des Longs Réages – 22190 Plérin et relatif aux travaux à réaliser sur la cloche, le paratonnerre et la croix de la chapelle St Côme pour un montant de 4 895,18 € HT (5 874,22 € TTC).

**28** : validation le 09/07/2021 du devis établi par la société BODET Campanaire- 7, impasse des Longs Réages – 22190 Plérin et relatif aux travaux à réaliser sur la cloche, le paratonnerre et la croix de la chapelle St Jean pour un montant de 5 158,00 € HT (6 189,60 € TTC).

**29** : validation le 09/07/2021 du devis établi par la société BODET Campanaire- 7, impasse des Longs Réages – 22190 Plérin et relatif aux travaux à réaliser sur le paratonnerre et la croix de l'église est validé pour un montant de 3 931,88 € HT (4 718,26 € TTC).

**30** : validation le 27/09/2021 du devis établi par la SARL GRAZIANO & Fils – 1, venelle de la Gare - 29150 Châteaulin et relatif aux travaux de faïence à réaliser aux WC de la salle communale pour un montant de 6 517,72 € HT (7 821,26 € TTC).

## **COMPTE RENDU URBANISME**

### ➤ PERMIS DE CONSTRUIRE

- OPAC QUIMPER CORNOUAILLE : rue de St Jean - AE 117, 123, 473 : construction d'un logement locatif type T4 : accord avec prescriptions le 08/02/2021.
- BLOUIN Marie-Claire : 3, rue de l'Eglise - AE 137 : réhabilitation d'une grande bâtisse de bourg comprenant un local commercial au rdc et une habitation unique dans les étages. Transformation du local commercial en un atelier de lutherie avec en partie arrière un hall d'entrée donnant accès aux étages divisés en plusieurs appartements locatifs : accord le 20/05/2021.
- Consorts MANIS : 2, route des Falaises - AB 125 : rénovation de l'habitation existante en 2 résidences secondaires. Création d'une petite extension de chaque côté : refus le 30/06/2021.

### ➤ DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX

- ENEDIS : rue de St Jean - AE 124 : pose d'un poste de transformation électrique HTA/BT pour le réseau public d'électricité de type PAC 4UF (préfabriqué) de couleur beige ral 1015 en remplacement d'un poste existant rue de Goulitquer sur une parcelle de la mairie avec convention de servitude (signée en mairie le 12/10/2020) : accord avec prescriptions le 01/03/2021.
- PETILLON Bernadette : Kervengard - ZI 163 : aménagement d'une ouverture bureau épicerie et protection du mur des vents d'Ouest ; Bardage du mur du hangar côté Ouest ; Remplacement d'une fenêtre par une porte-fenêtre ; Ajout d'une gouttière ; Installation de deux claustras ; Remplacement d'une porte par une fenêtre ; création d'une porte pour livraison : accord le 23/03/2021.
- ROUYER Nicolas : 9, rue Dahut - AC 72 : remplacement d'un grillage par une palissade en bois : accord avec prescriptions le 08/03/2021.
- MORVAN Dominique : Kermot - B 96 : remplacement de la couverture existante par une couverture en modules photovoltaïques. Les modules ont les dimensions suivantes : 1000x1670 mm, surface couverte 120 m<sup>2</sup> : accord avec prescriptions le 16/04/2021.
- NEDELEC M. Thérèse : 12, rue de St Jean - AE 13 : nettoyage de la façade et peinture face Nord Ouest Est + peinture sur volet en 5003 (bleu saphir) : accord le 14/06/2021.
- LE CUNFF Jean Luc : 1, Stanquélen - ZE 246 : transformation du garage en pièce d'habitation avec création d'ouvertures : création d'une fenêtre à la place de la porte de garage ; d'une baie vitrée dans le pignon du garage; d'une fenêtre dans le pignon du bureau au-dessus du garage : accord avec prescriptions le 27/03/2021.
- LE CUNFF Jean Luc : 1, Stanquélen - ZE 246 : remplacement des fenêtres et porte, vélux et lucarnes existantes : les fenêtres actuelles en bois et simple vitrage seront remplacées par des fenêtres, double vitrage et des vélux double vitrage PVC blanc. Porte d'entrée en alu blanc : accord avec prescriptions le 23/03/2021.
- PERRUCHOT DE LA BUSSIERE Thibault : 4, le hameau de Pentrez - ZI 325 : pose de fenêtres de toit sur faces SE et NO du garage (apport de lumière extérieure) : sans opposition le 16/04/2021.
- LABAT André : 221, rue Dahut - AC 62 : Installation d'une pergola bioclimatique pour recouvrir une terrasse déjà existante ; ossature couleur ardoise, rideaux de même couleur que le crépi : sans opposition le 26/04/2021.
- Commune de Saint-Nic : 2, rue de St Jean - AE 19 : projet de changement de deux fenêtres au rez-de-chaussée d'un bâtiment situé à l'arrière de la boulangerie : sur la façade Ouest de la boulangerie, les fenêtres existantes au premier étage sont en PVC blanc (sans petits bois). Les deux fenêtres à changer seront en PVC blanc avec petits bois. Des petits bois seront ajoutés aux fenêtres existantes de l'étage pour harmoniser l'ensemble : accord avec prescriptions le 22/04/2021.
- RANNOU Annie : 5, le hameau de Pentrez - ZI 326 : pose d'une porte fenêtre en alu ral 7016 pour protéger du vent la porte d'entrée principale. Pose d'un bardage pliage en PVC alu ral 7016 pour la finition de la véranda : accord le 05/05/2021.

- MORVAN Auguste : 9, route du Cosquer - ZE 35, 191 : extension d'une maison individuelle par création d'une pièce de vie au Nord-Ouest de la maison actuelle avec une partie accessible sur la toiture. L'habillage de l'extension sera en panneau sandwich couleur gris anthracite. Les menuiseries extérieures seront en alu couleur gris anthracite : accord le 03/06/2021.
- DIEPPEDALLE Pierre : 6, rue d'Ys - AC 81 : 1 fenêtre de toit sur la toiture Ouest du bâtiment principal, versant Est : 118x78 cm ; 1 fenêtre de toit sur la toiture annexe située au Nord-Ouest du bâtiment principal : 98x78 cm : accord le 01/06/2021.
- DAS NEVES Alice : 6, Kervengard - ZI 167, 72, 169 : changement des menuiseries par des plus modernes et peinture extérieure de la maison : accord le 09/06/2021.
- GESTIMMA Syndic : Rue Ker Ys / Chemin des Dunes : clôture : refus le 14/06/2021.
- TOMMY-MARTIN Vianney : 5, Kéréon - ZL 29 : remplacement des huisseries et pose d'un portail : accord le 15/09/2021.
- PRIJAC Jean-Pierre : 10, rue du Ménez-Hom - AE 76 et 121 : clôture en panneaux béton d'une hauteur de 1,54m : refus le 06/07/2021.
- FINISTERE HABITAT : rue de Saint-Jean : réaménagement urbain et modification de façades et modification de la destination d'un garage en atelier par suppression de la porte et remplacement par une fenêtre panoramique sur allège : accord le 30/08/2021.
- MEVEL Frédéric : 2, rue du Manoir - ZI 157 : 2 garages reliés par une pergola : accord le 12/08/2021.
- CORREC Michel : 11, rue Gradlon - AC 94 : clôture : refus le 17/08/2021.
- ROUYER Nicolas : 9, rue Dahut - AC 72 : clôture : accord le 19/08/2021.
- CORREC Michel : 11, rue Gradlon - AC 94 : clôture : accord avec prescriptions le 04/10/2021.
- TOMMY-MARTIN Vianney : 5, Kéréon - ZL 29 : restauration à l'identique suite à un sinistre (fuite de toit et éboulements) : accord le 04/10/2021.

➤ DPU/DIA

- Appartement : Terrasses de Pentrez - Kervengard le 10/03/2021
- Terrain : 8 bis, rue de St Jean le 24/03/2021
- Appartement : Terrasses de Pentrez - Kervengard le 06/04/2021
- Appartement : Terrasses de Pentrez - Kervengard le 09/04/2021
- Appartement : Fermettes de la plage - 5, rue Ker Ys le 18/05/2021
- Terrain : Feunteun Ar Zant le 08/06/2021
- Appartement : Fermettes de la Plage le 21/06/2021
- Appartement : Fermettes de la Plage le 19/07/2021
- Appartement : Terrasses de Pentrez - Kervengard le 21/07/2021
- Terrain : 21, rue Gradlon le 31/08/2021

➤ CERTIFICAT D'URBANISME OPÉRATIONNEL

- EURL RUSSO : 10, rue du Leuré - AB 174 et 177 : construction de 4 maisons mitoyennes sur la parcelle 177 : refus le 19/06/2021.

**La séance est levée à 20 h 25**

**Affiché le 19 octobre 2021**

**La Maire,  
Annie KERHASCOËT**